

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Mai 2015

---

Le six mai deux mille quinze, le Conseil Municipal de Tremblecourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-Jeanne CHRETIEN

**Etaient présents** : M Alain CHRETIEN, Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, M Francis COLIN, Mme Danièle JANNEL, M Jérôme MICHEL, Mme Danielle NOEL, M Frédéric PATARD, M Frédéric WATY

**Etait absent** : M Etienne JEMPF

Mme Béatrice CHRETIEN a été nommé(e) secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du précédent conseil (10 avril 2015) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Plusieurs remarques ont été faites : Mme Béatrice CHRETIEN était absente et non excusée, les informations concernant le SIVU la clé des champs notées dans la partie questions diverses du compte rendu sont contestées.*

## ***1/ (Délibération 16/15) Renouvellement du contrat d'agent de médiathèque***

Joanna Tullio, en contrat CAE sur la médiathèque depuis le 10 juillet 2014 a trouvé un contrat CDD de 6 mois. Les modalités de son contrat prévoient qu'en tel cas la démission est possible. Joanna a donc quitté ses fonctions le 30 avril et il convient de procéder à son remplacement.

Le maire propose de renouveler le contrat CAE dans les mêmes conditions, soit un poste d'agent de médiathèque pour une durée hebdomadaire de 20 h à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

La rémunération est basée sur le SMIC horaire. Le conseil charge le maire de passer une convention avec Pôle Emploi pour la création du CAE et de procéder au recrutement.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

## ***2/ (Délibération 17/15) Droit de préemption***

Le conseiller intéressé à l'affaire concernée s'absente de la salle de conseil le temps de la discussion et du vote de ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens énoncés ci-dessous :

- Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A) sur les parcelles cadastrées AA 287

Pour : 9      Contre : 0      Abstention : 1

### ***3/ (Délibération 18/15) Subventions aux associations***

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

- 200 € à l'ADAPA de Meurthe-et-Moselle, 13 Boulevard Joffre CS 85203, 54052 NANCY CEDEX
- 110 € à Brancion CSI Centre Soins Infirmiers, 11 r Carnot 54 200 Royaumeix
- 110 € à ACT - Radio Déclit, 1 place de l'église 54 840 Villers le Sec

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

### ***4/ (Délibération 19/15) Reprise d'une sépulture en terrain commun***

Afin de faciliter l'accès à certaines tombes et à des emplacements de futures concessions, le maire propose les solutions suivantes :

- ✚ Reprise d'une sépulture en terrain commun : conformément à l'article 2223-3 du CGCT la commune a obligation de fournir un emplacement de sépulture gratuitement pour une durée minimale de 5 ans. Au terme de celle-ci la commune est en droit de reprendre ces sépultures. Le cimetière de Tremblecourt compte une sépulture de cette nature dont la dernière inhumation date de 1951. Le maire propose de la reprendre afin de créer à son emplacement un accès aux emplacements mal desservis
- ✚ Cette reprise nécessite la création d'un ossuaire afin d'y conserver les restes des corps inhumés en terrain commun. Cette procédure est de l'autorité du maire de par son pouvoir de Police. L'arrêté de création a été pris en date du 28 avril.

Le conseil municipal, après débat, décide :

- D'engager la procédure de reprise de la sépulture en terrain commun,
- De fixer le délai maximum laissé aux familles pour se faire connaître jusqu'au 30/05/2015,
- De procéder au terme de ce délai à la reprise de la sépulture,
- De charger le maire de prendre l'arrêté correspondant.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

### ***5/ (Délibération 20/15) Devis de réalisation d'une allée au cimetière***

Concernant l'aménagement de l'espace disponible, plusieurs solutions sont envisageables, donc à étudier.

Dans un premier temps, pour pouvoir attribuer un emplacement en cas de nécessité, le maire propose la création d'une allée de 1 m de large.

Le maire présente aux conseillers le devis établi par l'entreprise Robert pour créer cette allée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise Robert pour un montant de 833.33 € HT et charge le maire de ratifier les documents correspondants.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

## 6/ (Délibération 21/15) Devis de rebouchage de nids de poule dans le village

Des devis de rebouchage de nids de poule ont été demandés en début d'année.

Afin de tenir l'engagement du conseil municipal datant du 12/02/2015 concernant la participation de la commune à Pédal'haye (manifestation programmée pour le 9 mai), le maire a fait intervenir durant la deuxième quinzaine d'avril l'entreprise Viriot pour reboucher des nids de poules dans la partie du village faisant partie du circuit.

D'autres réfections avaient été envisagées au départ. L'entreprise Viriot a établi un devis comportant diverses interventions de voirie possibles. La partie « ensemble des rues » du devis concerne les nids de poules dans le village qui n'ont pas été rebouchés fin avril. Elle est estimée à 2 075,50 € HT (la facturation finale se fait en fonction des bons de pesée de l'enrobé).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de réaliser le rebouchage de la partie « ensemble des rues » sur le devis de l'entreprise Viriot pour un montant de 2 075.50 € HT et charge le maire de ratifier les documents correspondants.

Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

## 7/ Questions diverses

 Accessibilité : aménagement de la place de l'église

Un premier travail a été effectué avec Monsieur Becker du CAUE. Il propose de poursuivre la réflexion avec un bureau d'études pour étudier différentes solutions d'aménagement. Le maire demande son avis au conseil municipal.

Après débat, on convient de se faire assister par le CAUE pour sélectionner un bureau d'études qui étudiera différentes solutions d'aménagement. Il faudra prendre en compte les contraintes d'accessibilité suivantes : entrée du cimetière, parking commun pour l'église, le cimetière, la salle polyvalente et la médiathèque, cheminement jusqu'aux portes d'entrée de la salle et de la médiathèque. La création de nouvelles places de parking sera envisagée.

 Projet de rétablissement de limites

Le premier adjoint propose des rétablissements de limites. Il a fait établir des devis estimatifs par un géomètre :

- Rétablissement de limites de l'ancienne route de Saint Mihiel à Nancy : 3 300 € HT
- Rétablissement de limites du terrain du château d'eau : 680 € HT

Les conseillers sont invités à réfléchir à la question.

La séance est levée à 22 h 15 min

Le maire, Marie-Jeanne Chrétien